

LES OBJECTIFS ASSOCIATIFS : SYNTHÈSE DE LA RÉFLEXION

Présent-e-s :

- 1) Michel Gorin (HEG-Genève)
- 2) Françoise Schilt (GRBV)
- 3) Eric Monnier (AGBD)
- 4) Barbara Kräuchi (BBS)
- 5) Dominique Moser-Brossy (SDB/BDS)
- 6) Jean-Daniel Zeller (AAS + Délégation à la formation)
- 7) Jean-François Cosandier (GRD)
- 8) Vincent Guillot (AAID)
- 9) Aurélie Vaucher (AAID)

A) Objectifs associatifs

Les objectifs associatifs se répartissent en trois grandes catégories¹ :

1. Promotion et défense des intérêts professionnels
2. Information, communication et coopération
3. Fourniture de prestations.

1. Promotion et défense des intérêts professionnels

- Promotion auprès du public et de la clientèle potentiels
- Promotion auprès des décideurs politiques (« lobbying »), en général ainsi qu'en particulier lorsqu'une problématique les concerne directement (ex. : droit d'auteur)
- Travail autour de « l'image », dans le but d'en définir les contours (en allemand : « Berufsbild », beaucoup plus précis que le terme français !)
- Défense active des intérêts professionnels (ex. : réaction publique en cas de fermeture d'un SID, de licenciement économique, etc.)
- Elaboration, diffusion et promotion d'un référentiel professionnel (liste des compétences triées par type et niveau de formation, mises en relation avec les diverses fonctions et responsabilités documentaires existantes)

2. Information, communication et coopération

- Information sur les développements professionnels en cours, aux niveaux régional, national et international (recherche, produits, collaboration, etc.)
- Récolte, gestion et diffusion d'informations relatives aux milieux professionnels suisses (vers l'extérieur et auprès des membres, par différents moyens traditionnels – revue, courriers – et/ou électroniques – newsletter, courriel, liste de diffusion)
- « Réseautage » :
 - mise en réseau des membres autour de problématiques spécifiques ou en fonction de

¹ Sauf mention particulière, les objectifs concernent à la fois les institutions (tous types de SID) et les professionnels (toutes catégories de professionnel) ; ce faisant, nous ne présageons aucunement de la suite de la réflexion à mener !

considérations géographiques (création de groupes de travail spécialisés, organisation de manifestations spécialisées)

- mise sur pied d'une « plateforme coopérative » favorisant l'identification et la réalisation de projets de collaboration

- élaboration, gestion et diffusion d'un répertoire des membres favorisant les contacts entre ces derniers grâce à la mise en valeur de leurs compétences, actions et publications spécifiques

- Collaboration avec des associations ou organes professionnel similaires au niveau international

3. Fourniture de prestations

- Offre de formation continue (cours ponctuels et conférences)
- Élaboration, diffusion et promotion de normes, directives, statistiques et outils de travail professionnels
- Offre de prestations de service et de conseils (ex. : gestion de carrière, conseils en matière de formation de base et continue, conseils juridiques, etc.).

B) Remarques complémentaires importantes

La première grande catégorie d'objectifs est, pour nous, tout à fait essentielle et prioritaire. En théorie, les associations pourraient exclusivement concentrer leurs efforts sur ces objectifs spécifiques, dont la réalisation profiterait de manière évidente à tous leurs membres, même si le bénéfice en serait indirect (un gros effort de promotion et d'explication devrait être réalisé, les membres recherchant généralement un profit immédiat et concret...).

Néanmoins, la poursuite de ces objectifs nécessite des moyens financiers importants, car des comités de milice ne sont pas en mesure d'assurer plus que la direction stratégique des associations, ce qui implique la délégation à du personnel spécialisé des tâches exécutives liées à la réalisation de ces objectifs. C'est pourquoi les associations doivent également trouver des sources de financement, en plus des cotisations de leurs membres. Or, la troisième grande catégorie d'objectifs permet justement de dégager des bénéfices, ré-injectables dans la réalisation des objectifs « de première catégorie ». En outre, elle correspond à un besoin réel en même temps qu'à un bénéfice direct pour les membres (même s'il y a facturation, en raison de la forte valeur ajoutée associée à de tels objectifs).

C'est pourquoi les objectifs « de première catégorie » sont indissociables de ceux « de troisième catégorie », même s'il convient d'être circonspect. En effet, la fourniture de prestations est également du ressort d'autres organismes, avec lesquels les associations se retrouveront donc en situation de concurrence (ex. : avec les filières HES de Genève et de Coire en matière de formation continue et de prestations de service, avec des sociétés telles que Bibliogestion en ce qui concerne ces dernières), ce qui nécessite un positionnement précis et ce qui a pour conséquence le fait que les revenus issus de ce type de prestations ne sont pas illimités².

Et les objectifs « de deuxième catégorie » ? Ils s'avèrent, après réflexion, aussi importants que les premiers d'entre eux ! En effet, l'information, la communication et un environnement

² Cette concurrence existe déjà un peu aujourd'hui, mais elle sera accrue si les associations sont amenées à développer ces prestations

stimulant la coopération sont des « actions » qui contribuent fortement à façonner une communauté d'intérêt, à lui donner son sens, à forger les liens indispensables à un fonctionnement homogène, harmonieux et efficace. En outre, en l'absence d'une politique documentaire commune en Suisse, du fait du fédéralisme, il est d'autant plus nécessaire de favoriser les échanges d'information et de stimuler la collaboration.

C) Conclusion

Les trois grandes catégories d'objectifs citées s'avèrent indéniablement d'importance égale. Dans ces conditions, il n'est pas possible de considérer l'une de ces catégories comme prioritaire et les autres comme secondaires. Nous proposons par conséquent, ci-dessous, une liste d'objectifs spécifiques prioritaires et secondaires :

Objectifs spécifiques prioritaires³

- Élaboration, diffusion et promotion d'un référentiel professionnel (liste des compétences triées par type et niveau de formation, mises en relation avec les diverses fonctions et responsabilités documentaires existantes)
- Récolte, gestion et diffusion d'informations relatives aux milieux professionnels suisses (vers l'extérieur et auprès des membres, par différents moyens traditionnels – revue, courriers – et/ou électroniques – newsletter, courriel, liste de diffusion)
- « Réseautage » :
 - mise sur pied d'une « plateforme coopérative » favorisant l'identification et la réalisation de projets de collaboration
 - élaboration, gestion et diffusion d'un répertoire des membres favorisant les contacts entre ces derniers grâce à la mise en valeur de leurs compétences, actions et publications spécifiques
- Promotion auprès des décideurs politiques (« lobbying »), en général ainsi qu'en particulier lorsqu'une problématique les concerne directement (ex. : droit d'auteur)
- Défense active des intérêts professionnels (ex. : réaction publique en cas de fermeture d'un SID, de licenciement économique, etc.)
- Offre de formation continue (cours ponctuels et conférences)⁴
- Élaboration, diffusion et promotion de normes, directives, statistiques et outils de travail professionnels
- Offre de prestations de service et de conseils (ex. : gestion de carrière, conseils en matière de formation de base et continue, conseils juridiques, etc.).

Objectifs spécifiques secondaires

- Promotion auprès du public et de la clientèle potentiels
- Travail autour de « l'image », dans le but d'en définir les contours (en allemand : « Berufsbild », beaucoup plus précis que le terme français !)
- Information sur les développements professionnels en cours, aux niveaux régional, national et international (recherche, produits, collaboration, etc.)
- « Réseautage » :
 - mise en réseau des membres autour de problématiques spécifiques ou en fonction de

³ Il va sans dire que chacun de ces objectifs trouve sa concrétisation au travers d'actions qui sont décidées en fonction d'un plan annuel

⁴ Cet objectif et les deux suivants sont prioritaires, mais les actions qui le concrétisent doivent être menées en tenant compte des autres acteurs du domaine

considérations géographiques (création de groupes de travail spécialisés, organisation de manifestations spécialisées)

- Collaboration avec des associations ou organes professionnel similaires au niveau international

MG/bida/objectifs associatifs sous groupe romand/05.05.